

## «État des hommes, état des armes»

*L'inspection de la milice du gouvernement de Monthey en 1690*

Première partie

**Pierre-Alain Bezat\***

### **La montre ou inspection de 1690**

Les archives communales de Monthey conservent un petit cahier non doublé, composé de 41 folios et de deux feuillets volants d'un format de 17cm x 25cm<sup>1</sup>. Le papier, de bonne qualité, est filigrané d'un motif de trois grappes de raisin placées côte à côte. Seuls trente folios sont couverts d'une écriture française, soignée, déliée et lisible; les autres sont demeurés vierges de texte. L'auteur n'a pas jugé pertinent de laisser la trace de sa griffe et l'ouvrage ne porte aucun intitulé. Le contenu pourtant témoigne d'aucune équivoque possible, il s'agit bel et bien d'un rôle d'inspection des milices du gouvernement de Monthey pour l'an 1690.

Les années passant, le livret a connu quelques facéties. La courte section traitant de Saint-Gingolph s'est égarée. Retrouvée par son inventeur, le notaire Reymondeulaz, elle a depuis rejoint l'ensemble du cahier. Le document reste malgré tout incomplet; il manque en effet le dépouillement de la paroisse de Port-Valais (Bouveret, les Evouettes).

Le corps du manuscrit comprend et décrit les mêmes rubriques pour chaque communauté. On y trouve dans l'ordre le type d'unité et les hommes qui les composent. Les incorporés se caractérisent par l'inscription de leur nom et prénom, de leur filiation quand les homonymies apparaissent trop flagrantes. Il en va de même des armes et l'équipement qui sont scrupuleusement examinés surtout dans l'élite de la troupe. Avec les «viennent ensuite», on note un certain relâchement apparent. Il pourrait signifier simplement que certains astreints sont trop pauvres pour s'équiper.

Quelques nuances apparaissent dans le libellé du texte. Ainsi, St-Gingolph, est le seul endroit à livrer la liste des soldats absents dans un passage séparé. Val d'Illiez, détaille ses miliciens par hameaux (Play,

Martenoy, Buchelieule, Illiez...), par contre, Troistorrens ne le fait pas. Vouvry, Vionnaz et Muraz ne séparent pas les fusiliers des hallebardiers dans leur généralité. Quant à Vionnaz toujours, un an plus tard environ, le 21 août

\* Archiviste de la ville de Monthey.

1. Coté sous ACMonth F 16.



détour appliqué à la toile, à l'environnement socio-politique du moment ainsi qu'à l'organisation militaire valaisanne. Car ces deux éléments importants transparaissent de manière sensible à l'arrière-plan de notre document.

### **Cette année 1690**

Louis le XIV<sup>e</sup>, roi de France, est alors à l'apogée de sa puissance. Le maréchal de Luxembourg ne vient-il pas, le 1<sup>er</sup> juillet, de remporter une victoire militaire éclatante à Fleurus (Belgique) contre les armées de la coalition qui rassemblait les troupes des Provinces-Unies, des impériaux, de l'Espagne et de l'Angleterre ? Récidive : quelque dix jours plus tard, l'amiral Tourville se couvre aussi de gloire, pour son Roi. La flotte française bat l'escadre anglo-néerlandaise à la bataille du cap Béveziers et permet le débarquement des jacobites en Irlande. Nouveau succès à l'actif du grand monarque.

Époque agitée, troublée même. Aux portes de notre petite République valaisanne, on parle, on colporte pas mal de bruits sur la mésentente, qui règne depuis quelque temps, entre les cours de France et de Savoie. À fin octobre 1689, de Chambéry, où il réside temporairement pour affaires, le marchand, Gaspard Cocatrix avise son frère Pierre demeurant à Monthey, que la situation politique entre les deux puissances n'est guère favorable aux réalisations commerciales d'une certaine ampleur <sup>2</sup>. Le 9 novembre, le duc de Savoie Victor-Amédée II, sollicite du grand bailli, Johann Stephan de Platea, l'envoi d'un régiment valaisan. La réponse tarde, mais en décembre, on frise l'ironie : la Diète autorise la levée d'un régiment... au service de la France <sup>3</sup>. Le reste de l'hiver se passe dans le calme, semble-t-il. De part et d'autres on fourbit ses armes.

### **C'est la guerre !**

Au courant du printemps, la querelle franco-savoyarde s'envenime, les événements prennent une nouvelle tournure. Le duc de Savoie abandonne le parti français et signe en secret avec l'empereur. Désormais, c'est la guerre entre les deux États. Le lieutenant-général, Nicolas de Catinat, envahit le Piémont et, le 18 août, il est vainqueur de l'armée savoyarde à Staffarda près de Saluces. Monsieur Amelot, l'envoyé français, annonce officiellement la nouvelle au grand bailli le 4 septembre, mais celle-ci était connue dans le pays autour du 26 août déjà. À cette date, les Dizains décidaient de rester neutres et refusaient le droit de passage

2. Chambéry, le 21 octobre 1689. Lettre de Gaspard de Cocatrix à son frère Pierre (Apart).

3. Jean-Charles de Courten : Le régiment de Courten, AV 1917 p 33-43 ; ici p. 34.

à un dénommé colonel Baltassar<sup>4</sup>.

L'émissaire français se hâte d'affirmer qu'il n'y a pas de troupes françaises dans le Chablais. A contrario, ces propos ne rassurent nullement nos gouvernants qui partagent plutôt un large scepticisme à leur rencontre. Et, somme toute, ils ont peut-être raison car la diétine tenue à Sion 6 mois plus tard, soit le 21 mars 1691, confirme « que beaucoup de gens de guerre se trouvaient dans le voisinage »<sup>5</sup>. Avis d'ailleurs partagé, mais quelque peu antérieur, de Gaspard Cocatrix alors à Thonon. Dans un courrier du 8 novembre 1690, il prévenait son père, Jaques « que les chemins sont parcourus de petits groupes de soldats, certains brigands et maraudent qui tous vont en Piémont à cause de la guerre. »<sup>6</sup>



Portrait de Louis XIV tenant un bâton de maréchal.

Source : Tapisserie «*La défaite du comte de Marsin au canal de Bruges*» exécutée d'après un dessin de Charles Le Brun, Gobelins (1665-1680) Musée de Versailles.

### Du côté de Monthey

Le début d'année avait amené son lot habituel de tourments. En février, un incendie, heureusement vite maîtrisé, se déclarait sous le marché couvert. Quelques semaines plus tard, la visite annuelle des « barrières » du Rhône révélait qu'en plusieurs points névralgiques du territoire, les digues risquaient de céder à la prochaine crue d'importance.

Pas question de reporter cette affaire à un autre moment ! Fin mars, à la requête du gouverneur et des ses officiers, on se met à l'œuvre. Les syndics et leurs tabellions<sup>7</sup> établissent, pour chaque communauté du district, les devoirs et charges que chacun sera tenu d'accomplir et de respecter sous peine d'amendes. La manœuvre rondement menée, avance bon train. Début août, la tâche prévue pour l'an 1690, touche à son terme<sup>8</sup>. Les

4. Hans Anton Von Roten : *Les Grands Baillis du Valais 1388-1798 Cahier Vallesia XVII*, 2008, p. 332.

5. Ibidem.

6. Thonon, le 8 novembre 1690. Lettre de Gaspard de Cocatrix à son père Jaques (Apart).

7. Rôle des corvées du Rhône 1690. ACMonth E 11.

F		B	
Andua Velliard - fo. 13		Hursula De fonte - fo. 3	
Franciscus Gulliot - fo. 10		Hursula Mericq - 3	
Franciscus Zouy biento - 11		Hursula D'ossix - 4	
Franciscus Baly - 13		Henricus franc - 9	
Franciscus Joandot - 16		Hospitalite - 12	
Francisca Deuanty - 17		Henricus Marcelesi - 19	
Franciscus Banguira - 20		Isabella Burdeuot - 26	
Franciscus De fonte - 23		Henricus Coq - 13	
Franciscus Taurini - 24			
Franciscus D'yluetri offic - 24		I	
Franciscus filii franci Douy - 25		Henricus Jacobi franc - fo. 2	
Franciscus Burduy - 26		Joannat Magna magna - 2	
Franciscus Taudle - 27		Geneta Meulliod - 4	
Henricus Du Croj - 28		Joannes Domit Junior - 4	
Henricus Hoffillay - 29		Henricus Sap: Magnim - 5	
		Henricus Jacobi De fonte - 5	
		Henricus Nicolay Guerratti - 6	
		Henricus Christianus Guerratti - 6	
		Henricus Gultius Guerratti - 6	
		Henricus Coqis - 7	
		Joanna Margis Julia - 7	
		Henricus Taudm - 8	
		Henricus D'yluetri - 8	
		Josephus Zmonet - 8	
		Jana Pachod - 9	
		Jana Lonjat - 9	
		Joannes Lonjat - 9	
		Henricus Jacobus D'obert - 10	
G			
Guilhelmus Quintin fo. 1			
Henricus Gultus nepotis - 11			
Henricus Gultus filii franci quintin - 13			
Henricus Gultus melliat - 19			
Henricus Gultus - 20			
Henricus Gultus Confary - 21			
Henricus Gultus Delemonte - 23			

Index (lettres E à I) du rôle des corvées aux digues du Rhône dans le gouvernement de Monthey en 1690.

Source : ACMonth E 11

dernières « dalles » de pierre sont posées sur le parapet de la digue du Rhône à la hauteur du hameau d'Illarsaz. Dans les jours à venir, on réservera désormais sa peine aux labeurs des champs; essentiellement à la moisson des céréales dont l'état de maturité presse à la récolte. Et chacun se prend à espérer une seconde partie d'année plus calme, privée d'autres mésaventures et imprévus. Dès la fin août, il faut déchanter, l'accalmie n'aura duré que le temps d'un rayon de soleil un jour de pluie. La nouvelle de la défaite de l'armée savoyarde se répand comme une traînée de poudre, accompagnée bien sûr de tout son cortège de rumeurs. Le spectacle de la Savoie envahie ne rassure personne et beaucoup redoute la venue et le passage d'hommes de guerre.

### **Surveiller, inspecter, exercer**

En haut lieu, on tente rapidement de calmer les appréhensions de la population, particulièrement celle du mandement de Monthey. L'autorité supérieure préconise la plus extrême prudence au gouverneur, Joseph Jost<sup>9</sup> car ce n'est nullement le moment de provoquer le voisin savoyard. Il examinera de manière approfondie la situation, fera rapport avant d'agir. Au reste et dans l'immédiat, on lui signale qu'il n'y a pas vraiment « péril en la demeure ». Suivent les directives et les conseils coutumiers qu'on s'attend à trouver en pareille situation<sup>10</sup>. Dans un premier mouvement, le gouverneur de Monthey, avise les préposés militaires de son ressort, le banneret général Guillaume du Fay de Lavallaz<sup>11</sup> et le capitaine général Antoine Devantéry<sup>12</sup>. Il leur confie la mission de renforcer la garde du château de la Porte du Scex; d'organiser des patrouilles qui auront pour mission de surveiller les passages importants menant en Savoie; et de construire une palissade en bois nécessaire à la protection du pont frontière de Saint-Gingolph. Les deux officiers sont encore chargés d'organiser des inspections dans toutes les communes, de contrôler tant l'état

8 « Dépenses aux barrières du Rhône, l'an 1690 commencé le 2 avril, terminé le 8 août de la dite », signé du notaire et secrétaire François Defonte (AVMonth n.c. 3 folios).

9. Joseph Jost, gouverneur de Monthey (1689-1690) pour le dizain de Conches. Il meurt dans ses fonctions à Monthey le 26 novembre 1690. Il avait été capitaine et major de son dizain.

10. Lettre de Pierre II de Riedmatten, colonel pour le Bas Valais, au nom du Conseil, adressée au gouverneur de Monthey, Joseph Jost, le ... d'août. Dans cette missive, le colonel demande aussi d'organiser une chasse aux vagabonds, aux voleurs qui menacent marchands et voyageurs dans le gouvernement de Monthey! (AVMonth n.c.).

11. (Pierre) Guillaume Du Fay de Lavallaz (1628-1710) fut châtelain de Monthey, banneret général de 1662 à 1710.

12. Antoine Devantéry (1655-1739), châtelain et capitaine général de Monthey de 1679 à 1739).



Le Léman, la Savoie et le Chablais à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. On remarquera les noms de localités du Chablais valaisan : Gingo (St-Gingolph), Boveret (Bouveret), Prevale (Port-Valais), Vaulzier (Vouvry), Mora (Muraz), Colombile (Collombey) et... l'absence de Monthey.

Source : Extrait de la carte « *La Suisse divisée en ses treze cantons, ses alliez et ses sujets* » par le Sr Sanson, géographe du Roy 1696.

des particuliers que celui de leur armes et de leurs munitions. Ils relèveront les noms des défailants et des absents et établiront l'inventaire des munitions disponibles.

### Aperçu sur l'organisation militaire

De nombreuses hésitations et orientations caractérisent l'état militaire valaisan tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle. Beaucoup de nos professionnels vivent et apprennent la guerre à l'étranger. Expériences faites, ils rentrent au pays des idées plein la tête et cherchent à adapter la tactique, les manœuvres et la discipline, qu'ils ont pratiqués en Hollande, en Espagne, en France, voire ailleurs. Mais tout ça se met en place avec lenteur. Les « règlements d'exercice et autres manuels du service en campagne », sont conçus pour des armées permanentes. Ils conviennent mal

à des formations de milice dont l'instruction reste brève, occasionnelle et souvent lacunaire.

Et que dire de l'organisation ? À chaque menace ou alerte sérieuse, l'autorité constate de graves lacunes dans le système de mobilisation. Les rôles de guerre sont mal tenus; les fraudes et négligences fréquentes. Des individus décédés ou absents du pays figurent encore sur les registres. Des dizains n'organisent plus d'inspection régulière. Le gouvernement de Monthey est au premier rang des inculpés. Les comptes qui courent de 1657 à 1685 ne signalent que deux revues générales, l'une en 1667, l'autre quatre ans plus tard en 1671. Depuis des décennies pourtant la Diète exige une inspection... chaque année !<sup>13</sup>

Est-ce pure coïncidence si les deux années de « montre » dans le pays de Monthey tombent dans l'intervalle où le curé de Collombey, Guillaume Devantéry<sup>14</sup> – un ancien aumônier militaire –, dénombre les ménages de sa paroisse (1667 à 1673) ? Pas vraiment sans doute, car l'outil se révèle d'un grand intérêt et parfaitement adapté à un recensement des forces vives militaires. Pourquoi donc s'en priver ! Ajoutons que notre curé est le frère du capitaine général et châtelain de Monthey, un des officiers les plus élevés en grade de notre territoire – lui-même bien sûr dénombré avec sa famille – et donc au courant de la démarche.

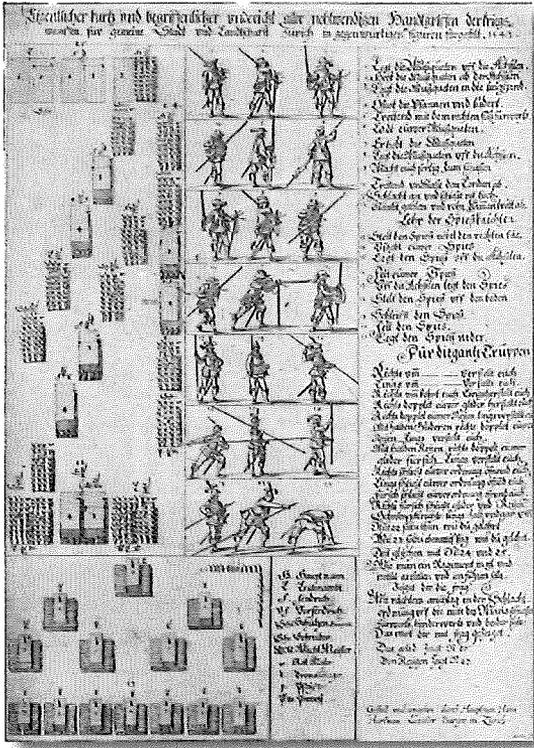
### Les 100, les 300 et la généralité

Cette mise au net des familles et donc des hommes astreints au service, autorise un contrôle et une mobilisation plus rapide des individus en cas de danger potentiel. L'obligation de servir touche personnellement tout homme âgé de 18 à 60 ans, capable de porter les armes et non plus les seuls bénéficiaires de franchises tels que l'avait connu la période médiévale. Fini le temps où la châtelainie envoyait à la cavalcade du prince des « clients armés » en rapport strict avec le nombre de feux ou ménages de la paroisse; généralement un soldat pour 22 ou 24 feux. Maintenant, les astreints sont organisés aussi en unités militaires aux effectifs théoriquement homogènes et à l'armement spécifique.

La bannière ou conscription militaire renferme désormais trois corps de troupe que l'on peut mettre en campagne de manière échelonnée. Chaque bourgade est chargée de fournir

13. Les comptes du gouvernement de 1656 à 1667 sont conservés aux archives de Monthey (ACMonth G 22). Il manque les années 1661 et 1665. Les comptes de 1669 à 1691 existent aux Archives de l'Abbaye de St-Maurice (AASM CPT 700/007). Font défaut les années 1678, 1681 à 1684 et 1686 à 1690 compris.

14. (Jean) Guillaume Devantéry (1617-1681), aumônier au service du roi de France, fit dix-huit campagnes. Recteur de l'hôpital de Monthey en 1664, curé de la paroisse de Collombey de 1667 à 1681; doyen du décanat de Monthey en 1674.



Détail des manœuvres et instructions militaires, établies selon les indications du capitaine Hans Hartman Lavater, bourgeois de Zurich.

Source : *Manuel zurichois d'exercice militaire de 1643*

un nombre de soldats, fixé à l'avance, estimé suivant la densité de son peuplement et les ressources de son terroir.

On distingue pour la bannière de Monthey en 1690 :

- La première levée ou élection à raison de 100 hommes, appelés mousquetaires, répartis dans l'ensemble du gouvernement.
- La deuxième élection qui comporte un quota de 300 mousquetaires.
- La généralité, qui comprend tous les autres hommes en âge de servir, répartis en trois catégories : les fusiliers, les piériers et les halberdiers.

Mieux qu'une longue description, nous donnons dans le tableau ci-après une idée synthétique de la répartition des effectifs par commune et par corps de troupe dans la bannière de Monthey.

Localités	1 <sup>re</sup> élection 100	2 <sup>e</sup> élection 300	généralité fusiliers	généralité halberdiers	généralité sans précision
Saint-Gingolph	2	6	22	7	12
Vouvry	12	36	28	2	26
Vionnaz	8	24	24	3	
Troistorrents	24	70	76	13	13
Illiez	26	76	93	81	
Monthey Outre-Vièze	12	40	76	38	
Collombey-Nères	6	18	11	15	
Muraz-Illarsaz	6	18	1	9	18
Total	96	288	381	168	69

Une rapide lecture montre que le contingent au complet atteindrait le chiffre de 1002 miliciens. Chiffre fantastique mais tout théorique. La pratique présente un tout autre visage. Atteindre une quotité même plus restreinte – de 100 ou 200 miliciens – réclamée par la Diète est souvent une véritable gageure, un casse-tête. Elle oblige les commissaires à jongler avec les hommes des « 100, des 300 et de la généralité »; à les mêler les uns aux autres, à échelonner les départs en petites unités de 50 à 70 soldats au plus et, si possible, à les relever au bout de quelques jours si les « Magnifiques Seigneurs » l'autorisent évidemment. Nous reviendrons sur ce sujet en temps utile.

### **Une brève sur la composition et l'engagement**

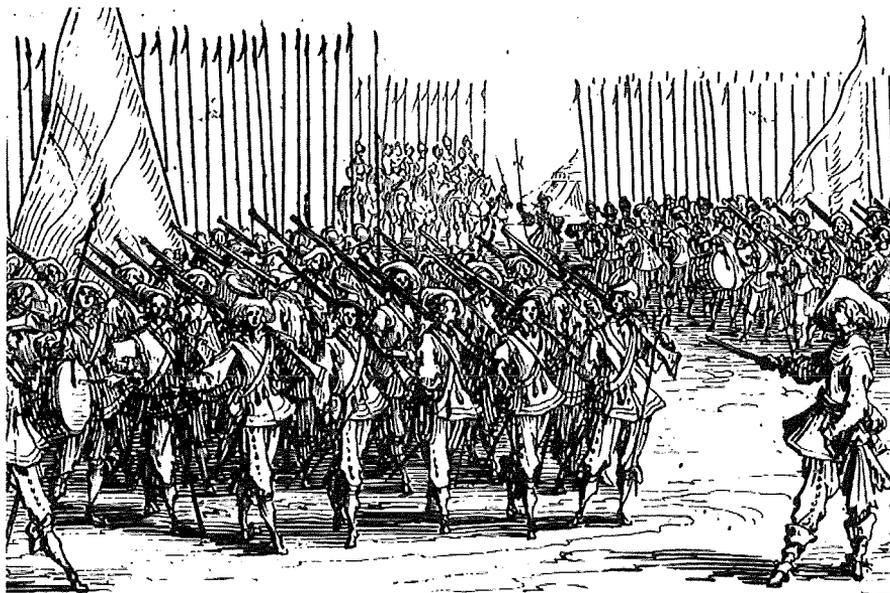
Les deux premières unités décrites – les 100 et 300 – sont composées uniquement de « tireurs » de mousquetaires. C'est le conseil de chaque communauté qui fixe le choix des candidats qui en feront partie. Parmi les critères élémentaires de sélection figure évidemment la fortune – le soldat s'équipe à ses propres frais –; la situation familiale, – on évite si possible d'engager les pères de familles –; les contraintes professionnelles – les membres de l'autorité et certains artisans sont exclus.

À Monthey, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, une faible fraction des 100 et 300 appartient à la prestigieuse confrérie de la « Cibe », un cercle fermé où se fréquente le gotha de la bourgeoisie<sup>15</sup>. D'autres, peu nombreux, sont d'anciens du service étranger qui, eux aussi, ont leurs règles et leurs habitudes spécifiques. Claude du Bugnon, inscrit dans la classe des 300, relève justement de ces vieux militaires qui ont roulé leur bosse sur de nombreux champs de batailles. Excellent instructeur de la milice, il a malheureusement le vin méchant et le couteau leste. Jean Durier d'Il-liez, un ancien de la guerre de Hollande, en fait l'amère expérience. Il perd le lobe de l'oreille gauche après avoir trop provoqué Bugnon<sup>16</sup>.

La majorité cependant vient du petit monde bourgeois local; les aînés – mais pas seulement –, des « bonnes maisons ». Reste que le système n'est nullement étanche, mais plutôt perméable. Des maîtres artisans, des pères de famille nombreuse ou des membres du pouvoir, tiennent à entrer ou à garder leur place dans cette sorte « d'élite » militaire. Les solidarités verticales, les liens personnels, l'honneur, jouent en plein et dépassent parfois des cliques que nous jugeons essentiels aujourd'hui mais qui l'étaient moins à l'époque !

15. Citons les frères Michel et Pierre Robert dont le père Jaques fut prieur de la dite confrérie de la « Cibe »; les frères Pierre et François Guillot, Pierre Bussien, Didier Defonte, Claude Rossier, Pierre Donnet le chirurgien....

16. Protocole d'instruction du lieutenant gouvernal de Monthey, en date du 19 septembre 1687 (AVMonth n.c.).



Piquiers et mousquetaires à l'exercice vers 1630

Source : Jean Callot «*Les Misères de la Guerre*» 1633

Les mêmes fidélités, les mêmes relations personnelles existent également dans le sens opposé; quand, par exemple, servir ne rime plus avec exercer et parader, mais avec marcher sus à l'ennemi. Tous, ne possèdent pas «l'âme et les vertus militaires» bien accrochées. Certaines familles aisées se mettent aussitôt en quête d'un remplaçant à leurs astreints si la chose n'a pas été prévue de longue date déjà. Pour se faire, on puise allégrement dans le corps militaire «des viennent ensuite», celui de la généralité. Souvent c'est à un parent ou à un locataire que l'on s'adresse et qui répond à l'appel. A ce dernier, «l'élus» ou ses parents, fournissent la panoplie militaire complète, la solde et un supplément pour son temps de service. Les orphelins mineurs, les nobles femmes mariées ou non, les moniales, à la fortune et aux revenus conséquents, tombent sous la même ordonnance. Étudiant à Fribourg, noble Antoine Dufay, orphelin

de père et encore mineur est remplacé à trois reprises entre 1688 et 1691. À chaque fois, l'homme lui est fourni par son cousin, Antoine Devantéry, qui n'est autre que le capitaine général du gouvernement de Monthey<sup>17</sup>.

17. Comptes de tutelle de (Joseph) Antoine Dufay (1673-1738), fils d'Antoine Jérôme, rendu le 7 et 10 novembre 1690 pour les années 1686 à 1690 (ACMonth H 235/8).

A suivre ...

ANNEXE <sup>18</sup>

**LES HOMMES DES COMMUNES DE SAINT-GINGOLPH ET  
VOUVRY, LORS DE L'INSPECTION DE SEPTEMBRE 1690.**

**1690, LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE « CEUX DE SAINT-GINGOLPH ».**

**La part des 100 mousquetaires de la « première élection » :**

Pierre, fils de François DE RIVA; André fils de Nicolas CHAPERON.

**La part des 300 mousquetaires de la « deuxième élection » :**

Antoine, fils de François DE RIVAZ; Claude BENET; Joseph et Barthélemy, fils de Jaquemet FAVRE; Gingoux DE RIVAZ; Pierre BROSOZ; André fils d'Etienne CHAPERON.

**La Généralité de Saint-Gingolph avec fusil ou mousquet :**

André, fils de Claude DE RIVAZ; François, fils de Jean DE RIVA; André, fils de Jean CHAPERON; François, fils de Claude DE RIVA; Jaques PACHOUD (auquel Claude DE RIVA de Pierre PACHOUD, son frère, rendra la munition); Claude CHIVALLEY; Laurent DE RIVA; Claude, fils d'André RUCHON; Etienne CHIVALLEY; Joseph, fils de Jean DE RIVA; Pierre CHAPERON; Joseph, fils de Tinon DE RIVA; Jean, fils de Claude PEREY; François, fils d'André DE RIVA; Joseph, fils de Tinon DU CHOUD; Claude, fils de François DE RIVA; François et Etienne, fils d'André DE RIVA; Claude, fils de Jean DE RIVA; Tinon ADVOCAT; Joseph, fils de Claude DU CHOUX; Antoine, fils de Tinon DE RIVA; Michel, fils de Thomas ADVOCAT.

**La Généralité avec la hallebarde** (à certains on demande de s'équiper d'une masse ou d'un fusil !):

Bernard CHAPERON ; Claude RUCHON; Denis FAVRE; Pierre RUCHON; Jean PACHOUD ; Jérôme FORNEY; Claude, fils de Guillaume DE RIVA.

**Les absents :**

Nicod FORNEY ; Philippe CACHAT ; Claude, fils de François DE RIVA ; Jaques, fils de François DE RIVA ; Claude, fils de Jaques DE RIVA ; Jean PEREY; Claude DECON ; Antoine ROCHE ; Baptiste PARAZ ; Baptiste PEREY; Jean PASSERAT, poste ; Tinon, fils d'André DE RIVA, tambour.

18. Pour les noms nous avons gardé la graphie du document. Par contre nous nous sommes permis de moderniser les prénoms.

**1690, LE 2 SEPTEMBRE «CEUX DE VOUVRY»**

**La part des 100 mousquetaires de la «première élection» :**

Antoine GIROD, jadis châtelain ; Jean CARRAUD ; Jaques DU PONT ; Pierre, fils de Bernard DELAVIZ ; Joseph PIGNAT ; Claude, fils de Claude PARCHET ; Pierre, fils de Jean PIGNAT ; Nicolas POT ; Hippolyte, fils de feu Claude COPPEX ; Jaques, fils de feu Claude PIGNAT ; François LEVET ; François DELAVIZ GROSJEAN.

**La part des 300 mousquetaires de la «deuxième élection» :**

Jean, fils de Pierre PIGNAT ; Charles DE NUCE, curial ; Hippolyte DELAVIZ ; Jean BRON ; Claude GIROD ; Jean, fils de Jaques DELAVIZ ; François MELLEY ; Claude SOVY ; François LEVET ; Mermet DELAVIZ ; Pierre COPPEX ; Pierre COPPEX CHARBOGNIER ; Pierre DELAVIZ CRETTEZ ; Gabriel PLANCHAMP ; Jaques BONJAN (malade) ; Mermet MELLEY ; Jaques DE NUCE, châtelain ; Georges GALLIARDI ; Pierre HUGON ; Jean PARCHET, maréchal ; Pierre, fils de Claude BONJAN ; Barthélemy DE NUCE ; Claude, fils de Pierre PIGNAT ; Hippolyte MELLEY ; Jean, fils de Jean PIGNAT, cordonnier ; Paul BAY ; Nicolas MELLEY ; Jean DELAVIZ JORDAN ; Jean PARCHET, meunier ; Claude COPELLIN ; François VOLET ; Joseph DE NUCE, châtelain ; Jean, fils de Pierre PARCHET de Miex ; Jean, fils de feu Jaques CRETTEZ ; Louis ECQUIER pour Madame DEFAGO, absent ; Claude, fils d'Hippolyte COPPEZ, tambour ; Antoine DELAVIZ, fifre.

**La Généralité de Vouvry avec fusil (ou hallebarde)**

Pierre, fils de Jean LEVET ; Jacque BALTZARD ; Antoine FORNEY ; Blaise PAGE ; Claude COLLOMB, Georges PLANCHAMP avec la hallebarde ; Jaques LOYE ; Antoine CARRAUD ; Henri QUINTIN ; Michel COPPEX ; Hippolyte BONJAN, hallebardier ; Jaques SOVY le jeune ; Jean, fils de Claude TAULE ; Jaques LEVET le vieux ; Pierre COPPEZ de Chavalon ; Hippolyte COPPEX le Rouäre ; Jaques MELEY ; Hans PIGNAT ; Antoine POT ; Christian POT ; Michel CORNUT ; Jaques NOVEZ, Jaques COPPEZ, es (ou les) enfants ; Blaise PIGNAT ; Jaques BAY absent ; Joseph PLANCHAMP ; Jaques PLANCHAMP ; Pierre PLANCHAMP ; François PLANCHAMP ; Jean FORNEY ; Pierre SIMON ; Jean RYONDET ; Jean ALY ; maître Claude FUMET ; Georges DELAVIZ ; maître Claude BARBOD ; Pierre, fils de Pierre BONJAN, Hippolyte COPPEZ BONHOMME, Joseph COPPEZ, frère d'Hippolyte, Joseph CARRAUD ; François SOVY ; Jean GALLIARDI ; noble François BOQUIS ; André VULLIOUD SAVOYAR ; Hippolyte, fils de Jean à Bernard DELAVIZ ; Nicolas NICODI ; Thomas SERVOZ ; Jean GUEDON ; Claudi COPPEX Cavallier 19 ? ; Claude, fils de Pierre COPPEZ ; maître Claude PARCHET ; Pierre, fils de Pierre PIGNAT ; Antoine fils de Claudi BAY, Barthélemy CARRAUD ; Jean CARRAUD, frère de Barthélemy ; Claude, fils de Collet COPPEZ ; Antoine, fils de Michel MELLEY.